

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MAI 2007**

Délibération
n° 2007.05.156

**Extension de la ZI n°
3 à L'ISLE
D'ESPAGNAC :
cession de terrain
au groupe
LARIVIERE**

LE VINGT QUATRE MAI DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mai 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Brigitte FONTANAUD, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Michel CHAVAGNE à Jean BOUGETTE, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à Philippe MOTTET, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean MARDIKIAN à Jean DUMERGUE, Patrick RIFFAUD à Jean-Claude MOGIS, Jean-Jacques SYOEN à François ELIE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Jean-Claude BESSE par Brigitte FONTANAUD, Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

EXTENSION DE LA ZI N° 3 A L'ISLE D'ESPAGNAC : CESSION DE TERRAIN AU GROUPE LARIVIERE

Originaire d'ANGERS et riche de plus de 70 points de vente en France, le groupe LARIVIERE est spécialisé dans la distribution de produits pour la toiture à destination exclusive des professionnels. Par l'intermédiaire de son maître d'œuvre et d'un investisseur, l'entreprise nous a fait part de sa recherche d'un terrain d'environ 6 000 m² sur lequel est envisagé la construction d'un bâtiment d'approximativement 1 200 m² et l'embauche de sept personnes (dix à terme).

Dans ce cadre, la société nous a fait part de son intérêt pour l'extension de la ZI n°3 et souhaite ainsi acquérir le lot n°4, cadastré AB211, d'une surface de 5 614 m².

La vente du lot concerné pourrait se faire sur la base d'un prix fixé à 168 420 € HT pour une surface totale de 5 614 m² (soit 30 € HT le m²).

Vu l'avis des Domaines,

La présente vente consentie par la ComAGA, est assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée dans le cadre de ses activités économiques. La ComAGA se substituera volontairement à l'acquéreur et reversera la TVA à la recette des Impôts Angoulême Ville – rue de la Combe – 16800 SOYAUX.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 25 avril 2007.

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 15 mai 2007,

Je vous propose :

D'AUTORISER la cession au groupe LARIVIERE, ou à toute autre société portant le projet immobilier pour le compte du groupe LARIVIERE, du lot n°4, cadastré AB211, d'une surface d'environ 5 614 m² au prix convenu de 30 € HT/m² soit environ 168 420 € HT, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les actes à venir.

DE METTRE à disposition du groupe LARIVIERE, ou à toute autre société portant le projet immobilier pour le compte du groupe LARIVIERE, ledit lot afin de déposer le permis de construire puis débiter les travaux dans l'attente de la signature des actes notariés.

D'INSCRIRE la recette au budget annexe développement économique – article 7015.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 30 mai 2007	<u>Affiché le :</u> 31 mai 2007